



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 14 décembre 2017

L'an Deux Mille Dix Sept, le jeudi 14 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 30 novembre 2017) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame GASTEUIL

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER	X		
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS	X		
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER	X		
13	Simone HAEGEMANS	X		
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ		Muriel EYL	
16	Benoist AULANIER		Excusé	
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS		Laurent BARBAN	
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER		Philippe DIAS	
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE	X		
28	Catherine SY	X		
29	Sandrine LONDRES	X		



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2017/42 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN souhaite la bienvenue à Sandrine LONDRES.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/43 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteurs : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN informe les conseillers que Madame LONDRES a souhaité participer à certaines commissions municipales et il propose en conséquence une nouvelle composition des commissions municipales.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/44 – SECTION D'INVESTISSEMENT – UTILISATION DU QUART DES CREDITS

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2017/45 – AVANCES SUR SUBVENTION 2018

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

VOTE A L'UNANIMITE



2017/46 – REORGANISATION ACCES ECOLE PAULINE KERGOMARD – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN précise que dans le cadre de cette réorganisation de l'accès et des travaux de réhabilitation, la commission Education sera sollicitée dans la mesure où les usagers de l'équipement qui en sont les principaux utilisateurs doivent donner leur avis sur le projet à venir.

Philippe DIAS demande pourquoi vouloir inverser l'entrée de cette école.

Monsieur le Maire explique la problématique liée à la circulation routière et au stationnement devant l'actuelle entrée. Il est préférable de mutualiser les poches de stationnement pour diluer au maximum les flux de véhicules en direction des groupes scolaires. Il ajoute que l'entrée actuelle, peu esthétique, ne présente pas les meilleures garanties de sécurité en termes d'accueil de nos enfants.

Philippe DIAS estime que l'actuelle entrée n'est pas si insécurisée que cela et que cela représente un coût non négligeable pour la collectivité avec notamment le transfert de la chaufferie.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit également de l'application du programme sur lequel la majorité municipale a été élue. Cet investissement est au profit des enfants et des parents fréquentant cette école, tout comme il est au profit de la collectivité.

Michel ZIMMER considère qu'il y aura peut-être « quelques pas de plus » pour emmener les enfants à l'école mais que c'est tout le secteur aujourd'hui qui pâtit de cette situation en termes de stationnement et donc de manque de fluidité de circulation. Cela peut aussi poser la question d'une zone bleue.

Philippe DIAS pense que la zone bleue est une bonne idée.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il faut globaliser la réflexion sur le secteur en effet et que les commerçants également ont demandé du changement pour améliorer la situation. Par ailleurs, la problématique des fratries est bien réelle avec des enfants d'âges différents que les mêmes parents doivent emmener et à Pauline Kergomard et à Marcel Pagnol. Cette réorganisation de l'accès permet aussi de stationner son véhicule une seule fois et d'emmener ses enfants sur une même plate-forme où les accès des deux écoles seront très proches. Cela va au-delà des problèmes de stationnement et de sécurité qui restent majeurs.

Le raisonnement tient également compte de l'urbanisme en centre-bourg avec une traverse piétonne de la Place du Marché à l'ECGB qui reliera aussi la coulée verte. C'est un projet d'ensemble qui est séquencé pour tenir compte de nos possibilités budgétaires mais avec une réalisation à court terme.

Un assistant à maître d'ouvrage a réalisé une étude de faisabilité qui a déterminé une enveloppe travaux. La Maîtrise d'œuvre est à venir et nous sollicitons les subventions en amont pour un projet phasé en deux tranches sur les deux années qui viennent. La commission Education avec Catherine FOURNIER suivra ce dossier, il faudra notamment jouer sur les circulations internes également. Dans un troisième temps, la question d'un office de restauration sera étudiée en lien avec notre évolution démographique.



Philippe DIAS s'étonne du faible coût selon lui des travaux à réaliser. Il pense que ce sera plus cher au final.

Monsieur le Maire indique que la phase 1 comprend comme il est spécifié au projet de délibération les travaux de bâti hors aménagement extérieur. Il s'agit de la réhabilitation du bâti (parties communes et bureau de la Directrice), donc un espace à deux niveaux et à connecter avec l'extérieur, côté allée Sousa MENDES.

Philippe DIAS se dit à nouveau surpris par le faible coût estimé, il s'agit de travaux importants et il ne pense pas que ce soit quelque chose d'essentiel et d'urgent. A moyen terme, il faudra penser selon lui à un 3^{ème} groupe scolaire. Au niveau sécurité de la circulation et des stationnements, il considère l'actuelle entrée relativement sécurisée car un peu axée à l'intérieur et pas vraiment sur la voirie. Il indique qu'il votera contre ce projet.

Monsieur le Maire répond que l'insécurité de cet espace public a été remonté par les usagers, le dispositif existant n'est effectivement pas suffisant. La circulation piétonne est importante et permettra de disposer de plusieurs points de stationnement sur un rayon d'une centaine de mètres. La Mairie travaille en lien avec l'inspection d'académie. Un 3^{ème} groupe scolaire sera peut-être nécessaire, rien n'est acté mais il ne faut pas oublier les groupes scolaires existants.

VOTE majoritaire à 24 POUR et 4 CONTRE (Mme Viguiet-Sy-MM. Dias-Lacoste)

2017/47 – REORGANISATION ACCES ECOLE PAULINE KERGOMARD – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Monsieur Laurent BARBAN précise qu'une demande spécifique doit être formulée pour la subvention d'équipement DETR.

VOTE majoritaire à 25 POUR et 3 CONTRE (Mme Viguiet-MM. Dias-Lacoste)

2017/48 – TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE GAZIN – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Monsieur Laurent BARBAN informe les membres du conseil que ce projet nécessitera des acquisitions foncières pour ces travaux de création permettant une sécurisation piétonne et cycliste. Ce projet sera également phasé en deux temps pour soulager notre budget.

VOTE A L'UNANIMITE



2017/49 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Après avoir explicité le projet de délibération, Monsieur le Maire soumet aux voix.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/50 – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Après avoir explicité le projet de délibération, Monsieur le Maire soumet aux voix.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/51 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE REJET DES EFFLUENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Après avoir explicité le projet de délibération, Monsieur le Maire soumet aux voix.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/52 – CONVENTION AVEC L'ALEC (Performance énergétique)

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Monsieur Philippe DIAS se demande s'il n'y a pas un doublon avec les études et travaux entrepris par le SDEEG.

Monsieur le Maire explique qu'à l'aube de contraintes financières drastiques pour les collectivités locales, il faut mettre toutes les chances de son côté. Le logiciel Energissime sera employé par l'ALEC en lien avec nos services pour optimiser nos coûts de fonctionnement. L'ALEC s'est engagée sur un gain de 6 000 € par an, rien que sur les changements de pratiques et donc hors investissements.

Monsieur Bernard FATH ajoute que le SDEEG nous fait bénéficier de tarifs attractifs au travers de groupement de commandes notamment mais il n'analyse pas de façon globale nos consommations énergétiques.

VOTE A L'UNANIMITE



2017/53 – CONVENTION AVEC COCON 33 (Isolation des combles)

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Après avoir explicité le projet de délibération et dans le droit fil de la délibération précédente, Monsieur le Maire soumet aux voix.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/54 – PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE ET CONVENTION, DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Monsieur le Maire salue la présence du Président de l'association du quartier de La Bayche qui est concernée par ce dispositif. Il rappelle que la signature avec l'Etat de ce protocole de participation citoyenne mènera vers des opérations de Voisins Vigilants.

Monsieur Philippe DIAS explique qu'il adhère au principe au regard de la centaine de cambriolages recensés l'an passé sur Léognan selon les chiffres de la gendarmerie exposés lors de la réunion municipale de juin 2017 à destination de la population. Il considère que ce dispositif peut aider et qu'il convient d'être vigilant sur les possibles dérives.

Monsieur le Maire rappelle l'esprit du protocole de participation citoyenne qui vise à réunir les forces locales (Etat, municipalités, associations de quartier...) en vue d'une action de prévention uniquement. Seules les forces de gendarmerie sont habilitées à intervenir sur des infractions parfois soutenues par la police municipale. Être solidaire sur la vigilance citoyenne permettra de mieux juguler les faits de petite délinquance que nous pouvons parfois avoir, que ce soit sur les espaces publics ou le cas particulier des vols.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/55 – REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS - RIFSSEP

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Comité Technique regroupant représentants du personnel et représentants de la commune a validé à l'unanimité ce texte. Il n'y aura pas de perte financière pour les agents bien que le régime indemnitaire soit purement facultatif et à la discrétion de la collectivité. Le Complément Indemnitaire annuel n'a pour l'instant pas été fondu dans le dispositif, seul l'IFSE a permis de compenser le régime indemnitaire antérieur. Les seuils maximums permettent une marge de manœuvre pour la collectivité mais ne sont pas appliqués à ces montants-là.

Madame Sandrine LONDRES constate que pour les longues durées, le versement ne sera pas effectué.



Monsieur le Maire explique que les carcans financiers imposés par l'Etat amènent à repenser le dispositif, il faut changer de logiciel. Il précise qu'une franchise de 10 jours est laissée aux agents car on peut tous être malade dans l'année. Il ajoute qu'il ne faut pas confondre salaire des agents et régime indemnitaire qui ne constitue qu'une fraction de cette rémunération, la rémunération la plus importante étant bien sûr le traitement de base des fonctionnaires qui n'est pas impacté par cette mesure relative au régime indemnitaire.

Il informe également qu'un observatoire statistique de nos absences a été mis en place pour évaluer par type d'absence les nombres d'arrêts et les durées. Un suivi sera opéré en lien avec le Comité Technique. De façon globale, on sait que sur un taux d'absentéisme de 14% environ, 10% sont le fait de maladie ordinaire.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/56 – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Après avoir explicité le projet de délibération, Monsieur le Maire soumet aux voix.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/57 – IMPLANTATION D'UN ABRIBUS CHEMIN DE LA PEYRE

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Après avoir explicité le projet de délibération, Monsieur le Maire soumet aux voix.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/58 – VENTE D'UN BIEN COMMUNAL AVENUE DE CADAUJAC

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que le service France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien. Il s'agit d'une somme non négligeable pour nos investissements futurs. Une vente par le biais d'une agence immobilière locale est privilégiée pour favoriser le tissu économique local.

La commune n'a pas vocation à travailler sur de l'habitat individuel.

Madame Catherine SY demande si la commune dispose d'un autre bien de ce type dans le cas où une famille serait dans le besoin.

Monsieur le Maire répond que la commune dispose d'un logement d'urgence au dernier étage de l'école Marcel Pagnol.



Monsieur Philippe DIAS souhaite que la commune ne vende pas ce bien pour des raisons liées au foncier nécessaire à l'implantation potentielle d'un giratoire à cet endroit.

Monsieur Bernard FATH explique que s'il a été question de détruire cette habitation en son temps, les aménagements routiers ont évolué depuis les années 1990 et élargir une chaussée est aussi synonyme de vitesse et d'insécurité routière. Aujourd'hui, il convient tout de même de marquer le Stop.

Aucun frais n'a été investi sur cette habitation et le rapport locatif est trop faible au vu des travaux conséquents qu'il y aurait lieu d'entreprendre. Nous avons d'autres urgences à traiter comme l'école Kergomard. Monsieur Bernard FATH rappelle que la compétence en matière de logement d'urgence est à la Communauté de communes de Montesquieu avec deux logements à disposition mais la commune de Léognan a tout de même souhaité garder un logement d'urgence pour ses besoins propres qui a d'ailleurs fonctionné récemment.

Monsieur Philippe DIAS considère que la commune pourrait regretter ultérieurement cette vente.

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait une emprise bien supérieure pour réaliser cet hypothétique aménagement.

Monsieur Philippe DIAS pense que la commune pourrait faire ces acquisitions.

Monsieur le Maire informe que la commune travaille actuellement sur la question piétonne de cet axe.

Monsieur Bernard FATH rappelle que la commune est aujourd'hui propriétaire de Pontaulic et qu'il convient d'avoir une vue globale comme l'indique Monsieur le Maire pour aménager à terme la rue Jules Guesde en lien avec le carrefour de la Duragne et ainsi étaler les dépenses. La question d'un tourne-à-gauche nécessite un plan global avant aménagement et pourra nécessiter une acquisition en lien avec la propriété Pontaulic.

VOTE A 22 VOIX POUR ET 5 CONTRE (Mmes Viguier-Sy-Londres-MM. Dias-Lacoste)

Monsieur le Maire rappelle quelques dates à venir dont les vœux du Maire et du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19 h 30.

* * * * *